

INTRODUCTION

À l'instar des autres pays africains, la République démocratique du Congo (RDC) fait face à des défis multiples, complexes et multidimensionnels. Depuis son accession à la souveraineté nationale, la RDC a fait – et continue de faire – l'objet de l'attention de toute la communauté internationale et pas nécessairement pour les bonnes raisons. Le discours, à juste titre, est généralement articulé autour d'un pays faisant face aux violences et à l'insécurité dans certaines parties de son territoire, à l'insécurité alimentaire, au chômage et au sous-emploi qui touchent une bonne partie de la population, à un capital humain défaillant, à une gouvernance questionnable, etc. Toutefois, ce discours des crises et des défis ne présente qu'une facette de notre pays. Notre pays offre aussi – et surtout – d'innombrables opportunités dignes de mention. Il s'agit d'un pays doté d'une richesse culturelle importante et diversifiée et d'une abondance en ressources naturelles et humaines qui, lorsqu'elles sont durablement gérées, peuvent aller dans le sens de propulser le pays sur le chemin du développement durable et par le fait même améliorer sensiblement les conditions de vie de nos populations.

Nonobstant des efforts consentis au cours de l'histoire récente de la RDC, l'évolution de la situation socioéconomique fait malheureusement état d'un pays en extrême fragilité – où la pauvreté reste encore très répandue – qui peine à trouver le chemin du développement à la mesure de ses potentialités, et ce, faute de leadership responsable. Pour renverser la tendance, la RDC a besoin de stabilité politique, de sécurité sur l'ensemble de son territoire, d'un capital humain de qualité, de la transformation structurelle de son économie, de la participation de toutes les intelligences congolaises, de partenariats forts et utiles, sans oublier une définition claire des enjeux et des avenues de son développement.

En outre, la RDC se doit d'adopter impérativement une gestion responsable de ses ressources, et ne ménager aucun effort pour porter haut sa voix au niveau international dans un **contexte géopolitique, économique et sécuritaire particulièrement complexe**. Le fil rouge du Programme s'articule sur la nécessité pour la RDC de saisir l'opportunité d'un ordre international en pleine mutation pour **s'affirmer en tant qu'acteur incontournable, en charge de son destin et nouant des partenariats coconstruits, respectueux et équilibrés**, gagnants-gagnants pour les Congolais et Congolaises, tant au niveau régional, continental qu'international.

1

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS : UN PAYS DE CONTRASTES

Une analyse fine des défis et opportunités auxquels fait face la RDC sur la base d'analyses sectorielles conduites au cours des dernières décennies par différentes parties prenantes laisse voir, sans surprise, des contrastes saisissants. La RDC est un pays avec un potentiel humain et une population jeune dont près de 80% sont au chômage, sans compter ceux qui sont en sous-emploi parmi les 20% restants. Par ailleurs, avec près de 80 millions d'hectares de terres arables, le potentiel agricole et d'élevage disponible dans le pays est très insuffisamment exploité, alors que des dizaines de millions de Congolais et Congolaises vivent de l'aide alimentaire internationale. Bien plus, l'insuffisance des infrastructures de transport ne permet pas de relier l'arrière-pays aux grandes agglomérations et d'approvisionner les grandes villes en produits agricoles, laissant le pays se contenter de l'importation, même pour les produits dont la production locale est existante. Qui plus est, le déficit énergétique est criant, annihilant les efforts de transformation structurelle de l'économie, en dépit d'un potentiel hydroélectrique important. Le pays est aussi caractérisé par une économie très peu diversifiée et tournée essentiellement vers l'exploitation et l'exportation des matières premières peu ou pas transformées. Que dire de la richesse culturelle et de la créativité reconnues mondialement qui contraste avec un investissement limité dans les industries culturelles et créatives,

pourtant un secteur qui contribue sérieusement à la formation de la richesse (Produit intérieur brut (PIB)) de certains pays africains de nos jours. Le manque d'infrastructures scolaires de qualité, la vétusté des curricula, l'incapacité croissante des parents à payer les frais de scolarité des enfants, le manque de manuels scolaires et la baisse de la qualité de la formation de façon générale caractérisent le système éducatif du pays, laissant très peu de chance de capitaliser sur le potentiel humain et la jeunesse de la population. Sur le plan sanitaire, l'espérance de vie à la naissance reste faible (62 ans) en raison de nombreux décès prématurés imputables aux maladies infectieuses endémiques et épidémiques, aux maladies chroniques, à la malnutrition et aux menaces environnementales pressantes pour la santé publique (eau contaminée, assainissement inadéquat, accidents routiers...). Ces menaces à la santé publique sont aggravées par un système de santé inefficace et des ressources limitées et mal réparties. Dans ce pays riche en eau, seulement 52% de la population de la RDC a accès à des points d'eau améliorés (UNICEF/OMS 2015). L'accès aux points d'eau améliorés a progressé d'à peine 3% depuis les premières élections démocratiques qui ont eu lieu en 2006 (PNDS 2018). Il ne s'agit là que de quelques éléments de la longue liste des contrastes qui caractérisent ce pays que d'aucuns considèrent comme béni de Dieu.

2

ASPIRATIONS ET VISION

Vision

Le candidat-Président ambitionne d'assurer
«une République démocratique du Congo
stable, sûre et prospère pour tous».

La concrétisation de cette vision de développement poursuit, à
moyen terme, les objectifs quantitatifs suivants:

TABLEAU 1 OBJECTIFS QUANTITATIFS DE LA VISION
(en%, sauf indications contraires)

	Actuel 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux de croissance du PIB réel	8,0	10,5	11,8	12,6	13,0	14,0
Taux d'inflation fin de période (IPC)	28,3	6	6	6	6	6
Taux de mortalité infanto-juvénile ¹	79,0	<60	<60	<60	<60	<60
Taux de mortalité maternelle ²	<549	<	<500	<400	<350	<350
Taux brut de scolarisation primaire	124	135	135	135	135	135
Taux de desserte en eau potable	46	50	55	58	62	65
Taux de desserte en assainissement ³	13	17,5	23	30	38	50
Taux de desserte en électricité	19	25	28	30	35	>40
Taux de chômage	>80	<80	<80	<80	<80	<80
Incidence de la pauvreté	70	<70	<70	<70	<70	35

1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes.

2 Taux de mortalité maternelle pour 100000 naissances vivantes.

3 Comprend l'accès des populations aux conditions de vie.

Articulation de la vision

Afin d'atteindre cette vision, le candidat-Président mise sur un agenda de la transformation de la RDC qui peut s'articuler autour de quatre (4) piliers qui constituent des transformations majeures visant l'amélioration des conditions de vie de sa population. Il s'agit:

- (i) des transformations institutionnelles;**
- (ii) de la transformation structurelle de l'économie;**
- (iii) des transformations sociales; et**
- (iv) des transformations durables.**

À travers ces transformations, il s'agit, entre autres, de ramener la stabilité et la sécurité en mettant fin à la guerre dans l'Est de notre pays; de transformer notre économie en créant des emplois, en soutenant les petites entreprises et en réduisant le coût de la vie; et d'améliorer les services publics pour tous, y compris l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Il s'agira aussi de restaurer la crédibilité du Parlement et du Palais de la Nation en combattant de manière objective la corruption et le gaspillage des ressources disponibles. Bien plus, il faudra faire une rupture avec une politique dominée par ceux qui sont déconnectés des aspirations et des besoins de la majorité des citoyens congolais, notamment les jeunes et les femmes, sachant que la plupart de nos compatriotes ont moins de 25 ans. Cela se fera à travers un gouvernement efficace et représentatif qui sera à leur écoute.

Ensemble pour la République, face au chaos politique actuel, produit du replâtrage des méthodes de gestion qui avaient mis le pays à genoux, se propose d'amener un nouveau souffle à travers de profondes réformes dans toutes les institutions, afin de booster tous les secteurs de la vie nationale. ER a fait le constat selon lequel la RDC est gérée par des approches archaïques, en déphasage avec l'évolution du monde. Il faut donc réformer entièrement l'appareil institutionnel, administratif, sécuritaire, économique... à travers des approches nouvelles. Il faut arrêter avec les discours inutiles et les

promesses vaines. Le temps est venu pour que le pays soit engagé dans la dynamique de l'action, c'est-à-dire une gouvernance qui prend en charge les attentes et les besoins de nos populations.

Il est de notoriété publique que les défis et opportunités de la RDC ainsi que les solutions pour y remédier ont été largement relayés par les différentes parties prenantes qui s'intéressent de près ou de loin au développement de ce pays: politiciens, société civile, partenaires techniques et financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux, activistes du développement, etc. Nonobstant ces tentatives, le pays continue à traîner encore sur le chemin de son développement. Les régimes qui se sont succédé à la tête du pays depuis son accession à l'indépendance ont tenté de pallier ces défis à travers des propositions de solutions, qui malheureusement n'ont pas permis jusqu'à présent de développer le pays. Qu'est-ce qui est nouveau dans l'approche du candidat-Président? *Le Programme du candidat-Président ambitionne de faire plus, de faire mieux, de faire plus vite et "ensemble" dans notre quête d'amélioration des conditions de vie des Congolaises et des Congolais.*

3

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pilier 1

Transformations institutionnelles: consolidation de l'État, de la démocratie, de la paix, et lutte contre la corruption

PRINCIPAUX DÉFIS

L'environnement politique, sécuritaire et institutionnel de la RDC se caractérise par: (i) une gouvernance chaotique, inexpérimentée et prédatrice; (ii) une situation politique réfractaire à la démocratie, aux institutions fortes et au développement; (iii) une situation sécuritaire fragile et instable, particulièrement à l'Est du pays, et qui traduit l'impuissance des FARDC et le faible contrôle du gouvernement sur le territoire national; (iv) une administration publique en rénovation, mais avec un personnel vieillissant, incontrôlé et un système de rémunération inéquitable et opaque; (v) un État faiblement institutionnalisé mais fortement personnalisé autour du pouvoir politique; (vi) un système judiciaire instrumentalisé, corrompu, dysfonctionnel et inefficace; (viii) un processus de décentralisation inachevé et chaotique; (ix) une insuffisance de l'appareil statistique dans l'accompagnement du processus de développement, et (x) une société gangrenée par une corruption omniprésente et multiforme.

OBJECTIF PRINCIPAL

Rebâtir progressivement un État congolais fort, fiable et stable et restaurer son autorité ainsi que sa crédibilité à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Nous voulons ainsi saisir l'occasion du contexte économique et géopolitique en mutation pour fermer l'ère de la RDC des problèmes et ouvrir la voie de la RDC des solutions.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1 *Mettre en place une armée républicaine composée d'unités disciplinées, plus rationalisées, plus mobiles, plus professionnelles, mieux équipées et respectueuses des droits de l'homme.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) la restructuration de l'organisation des Forces armées de la RDC (FARDC) pour simplifier la chaîne de commandement; (ii) la formation des nouvelles brigades de réaction rapide avec l'aide des Partenaires techniques et financiers (PTF) pour accroître les capacités opérationnelles des FARDC; (iii) l'augmentation de la puissance de feu et de dissuasion des FARDC avec un recrutement massif des jeunes et l'acquisition d'équipements modernes; (iv) le renvoi obligatoire de l'armée pour les infractions de détournement des deniers publics, d'équipements ou effets militaires; (v) l'augmentation de la solde et des allocations familiales des militaires; (vi) la poursuite des supérieurs hiérarchiques comme co-auteurs ou complices pour les infractions de détournement, corruption ou concussion commises par leurs subordonnés; (vii) l'introduction de la citation directe dans les juridictions militaires pour bannir l'impunité des officiers réputés intouchables; (viii) la construction progressive de casernes des militaires en dehors des villes; (ix) la nomination des commandants des unités à tous les échelons sur base de la compétence, la bravoure et la moralité pour éviter le favoritisme et le népotisme; (x) la restructuration des différentes forces de défense (terrestres, navales et aériennes) et des corps spécialisés (génie, transmission, logistique, service santé), notamment par la création de trois zones de défense pour le commandement militaire et la réorganisation des forces opérationnelles autour de trois corps (forces de couverture, forces de réaction rapide et forces principales de défense)

pour professionnaliser les unités; (xi) la participation des FARDC aux marchés publics et à l'exécution des programmes et projets du Gouvernement; (xii) l'interdiction d'affectation des commandants d'unités dans leurs provinces d'origine; (xiii) l'institution d'un service civique obligatoire.

Lié à cet objectif central de restauration de la paix et de la sécurité, nous allons prioriser les conflits devenus endémiques de l'Est du pays avec pour principal objectif d'anéantir toutes les forces négatives en vue de rétablir la paix dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

La réalisation de cet objectif se fera par les actions suivantes: (i) l'augmentation significative des forces combattantes pour mener des opérations de contre-insurrection contre les forces négatives; (ii) l'installation des unités combattantes dans tous les grands villages des zones à risque pour sécuriser les populations; (iii) la négociation des accords de cessez-le-feu avec les groupes favorables à la paix; (iv) le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants; (v) l'augmentation des officiers de renseignement civils et militaires; (vi) Le recrutement des autochtones dans l'armée, la police et l'ANR; (vii) L'implication des autorités coutumières et des autochtones dans la lutte contre les forces négatives, soit dialogues communautaires; (viii) le renforcement de la collecte des renseignements; (ix) La redynamisation de la diplomatie régionale; y compris lutte contre la désinformation et diffusion des messages de haine.

2 *Mettre en place une police nationale républicaine, disciplinée, capable de maintenir l'ordre public dans le respect des droits de l'homme.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) le renforcement des capacités de la Police nationale congolaise (PNC) par un recyclage régulier des policiers; (ii) la dotation de la PNC d'équipements modernes et adéquats; (iii) le renforcement

des effectifs de la police par un recrutement (sur concours) des jeunes dans toutes les provinces du pays; (iv) l'augmentation de la rémunération des policiers; et (v) l'interdiction de l'affectation des commandants d'unités dans leurs provinces d'origine.

3 *Protéger le pays contre les menaces de déstabilisation intérieure et extérieure.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) la remise de l'Agence nationale des Renseignements (ANR) sous la tutelle du Gouvernement; (ii) la cessation des poursuites politiques et la restriction des actions de l'ANR uniquement aux infractions contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État; (iii) la coordination et l'harmonisation entre les différentes agences d'intelligence; (iv) la professionnalisation et le renforcement des capacités des agents des services d'intelligence; (v) la revitalisation de la coopération avec les services d'intelligence régionaux et internationaux.

4 *Renforcer la légitimité et la redevabilité des mandataires publics dans le strict respect de la constitution et des lois de la RDC, et dans l'unique intérêt de ses populations.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) le bannissement de l'ingérence de la présidence dans les affaires parlementaires et judiciaires; (ii) la lutte contre toutes velléités d'institutionnalisation des réunions interinstitutionnelles; (iii) la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales; (iv) l'interdiction aux membres des bureaux des assemblées délibérantes de cumuler les fonctions publiques avec celles des partis politiques; (v) le renforcement des procédures de contrôle parlementaire des gestionnaires publics en ce compris ceux des services spécialisés, de la police nationale et de l'armée; (vi) la responsabilisation des secrétaires généraux dans la coordination et le contrôle des affaires du ministère; (vii) la répression systématique des mandataires et agents de l'État poursuivis pour détournement des deniers publics ou corruption.

5 Renforcer l'indépendance de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à l'égard du Chef de l'État dans la désignation du président de son bureau dans le but d'améliorer le système électoral; et (ii) de restaurer la crédibilité du processus électoral.

Pour réaliser l'indépendance de la CENI, les actions ci-après seront entreprises: (i) la désignation du président de la CENI parmi les personnalités issues de la Société civile par consensus des 3 composantes; (ii) la décentralisation de la CENI; (iii) la désignation (exclusivement) de personnalités indépendantes, non affiliées et n'ayant jamais appartenu aux organisations politiques par les composantes comme membres du bureau de la CENI.

Pour restaurer la crédibilité du processus électoral, les actions ci-après seront entreprises: (i) l'institutionnalisation de la tripartite CENI-Majorité-Opposition comme cadre national de concertation en matière électorale; (ii) le maintien de la représentation tripartite Majorité-Opposition-Société civile au sein de la CENI, mais égalitaire (même nombre de délégués) pour les 2 composantes politiques; (iii) l'enrôlement obligatoire chaque année des nouveaux majeurs et des personnes ayant changé d'adresse après les dernières élections.

Pour renforcer la légitimité des élus, les actions ci-après seront entreprises: (i) la restauration du scrutin majoritaire à deux tours pour l'élection présidentielle et son insertion dans le bloc des dispositions verrouillées par l'article 220 de la Constitution; (ii) le découpage des circonscriptions électorales au prorata du nombre de sièges à pourvoir et l'adoption du scrutin majoritaire uninominal pour les élections législatives et provinciales; (iii) l'introduction du double degré de juridiction pour le contentieux des élections législatives et sénatoriales devant la Cour constitutionnelle; (iv) la validation des mandats des élus au sein des assemblées délibérantes après la proclamation des résultats définitifs; (v) l'allocation annuelle des crédits budgétaires à l'organisation des élections, suivi de la régularité de leur déblocage par le Gouvernement et le contrôle rigoureux de leur utilisation par l'Assemblée nationale/Cour des comptes.

6 *Mettre en place une politique étrangère volontariste, affirmatrice de la souveraineté de la RDC et principalement orientée vers le renforcement des liens économiques, le développement des échanges commerciaux et les partenariats mutuellement avantageux.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) la redynamisation de la coopération bilatérale et multilatérale avec les partenaires traditionnels de la RDC sur la base d'accords mutuellement avantageux; (ii) le règlement du contentieux né du non-paiement des créances vis-à-vis des États, des tiers étrangers et des diplomates et leurs familles dû au non-rapatriement des diplomates; (iii) la professionnalisation de la carrière diplomatique: recrutement, promotion et rotation; (iv) la rationalisation des représentations diplomatiques par regroupements stratégiques et focalisation; (v) la promotion de la représentativité des Congolais au sein des organismes internationaux et sous-régionaux; (vi) le renforcement des liens diplomatiques stratégiques avec les organismes internationaux et régionaux, y compris vers les pays émergents; (vii) l'instauration d'une politique de diplomatie économique, avec une restructuration et un renforcement des compétences dans le domaine de l'intelligence économique permettant de développer et d'exploiter des marchés commerciaux de façon cohérente, avec des objectifs clairs; (viii) la redynamisation et le positionnement de la RDC sur les questions stratégique – gestion durable de la biodiversité, transition énergétique juste et équitable.

7 *Doter la RDC d'un système judiciaire indépendant, impartial, efficace et accessible.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) l'octroi d'une prime d'éloignement aux magistrats affectés dans les territoires éloignés des grands centres urbains; (ii) l'augmentation de la rémunération des magistrats; (iii) la réduction de la taille du Conseil supérieur de la Magistrature et l'intégration de la société civile en son sein; (iv) l'attribution à l'Inspectorat général des Services

judiciaires des prérogatives d'instruction en matière disciplinaire pour le compte du Conseil supérieur de la Magistrature; (v) l'implication du Barreau dans la gestion du pouvoir judiciaire; (vi) l'instauration du double degré de juridiction pour tout justiciable poursuivi pour un crime passible d'un minimum de dix ans de servitude pénale; (vii) l'augmentation du budget du secteur judiciaire au-delà de 5% du budget général du pouvoir central; (viii) la modernisation et l'équipement des palais de justice et des établissements pénitentiaires; (ix) l'augmentation des effectifs des magistrats, la rationalisation de leurs affectations et le renforcement de leurs capacités; (x) la création d'une École nationale pour la formation et le recyclage des magistrats; et (xi) l'instauration d'une justice transitionnelle pour juger toutes les violations graves des droits de l'homme.

8

Lutter efficacement avec le concours significatif de la société civile contre la corruption sous toutes ses formes.

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) la création d'une Commission d'éthique et de transparence chargée du contrôle et du suivi des patrimoines des agents et mandataires de l'État, y compris les magistrats et les agents des services spécialisés dont l'armée et la police; (ii) l'organisation dans les 100 jours d'audits externes dans les services percepteurs des recettes de l'État ainsi que les services de l'État, y compris les services spécialisés; (iii) la récupération par toutes voies légales des biens et deniers publics spoliés ou détournés; (iv) la dotation de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances des moyens d'action suffisants et l'apport du soutien politique pour l'accomplissement de leurs missions respectives; (v) la mise en œuvre de mécanismes contraignants et efficaces pour une bonne utilisation des ressources mobilisées en luttant contre les flux illicites des capitaux; (vi) l'adoption de la loi de la mise en œuvre du Statut de Rome et de la loi organique créant des chambres spécialisées au sein de chaque cour d'appel avec clause de rétroactivité; (vii) l'adoption d'une politique restrictive des privilèges des juridictions quant aux bénéficiaires et aux faits y donnant droit; (viii) le renforcement

des capacités de l'Observatoire congolais d'éthique professionnelle; (ix) l'interdiction de la distribution de biens et d'argent aux électeurs pendant la campagne électorale et au cours du scrutin; (x) la construction des prisons modernes afin notamment d'héberger les personnes condamnées pour détournement des deniers publics et corruption.

9 ***Constitué de quatre sous-objectifs: (i) maîtriser les effectifs de la fonction publique; (ii) améliorer la gestion du personnel; (iii) accélérer la réforme du système des primes pour l'asseoir sur la performance, et (iv) réformer les structures et services de la fonction publique.***

L'objectif de maîtriser les effectifs de la fonction publique sera atteint par les actions ci-après: (i) la constitution d'un fichier unique électronique Fonction publique-Paie; (ii) la mise en place d'un outil intégré de gestion; (iii) l'élaboration des fiches de poste et l'évaluation des effectifs en fonction des fiches de poste, des organigrammes et/ou des attributions.

L'objectif d'amélioration de la gestion du personnel sera atteint par les actions ci-après: (i) la mise en place d'un programme de formation, perfectionnement, et recyclage; (ii) l'affectation des agents en fonction des profils et des vacances; (iii) le redéploiement des compétences sous-utilisées; (iv) le recrutement sur concours et sur la base des besoins réels et des programmes à mettre en œuvre; (v) la promotion des métiers plutôt que des corps; (vi) la promotion de l'émulation d'une nouvelle «race» de fonctionnaires exemplaires dévoués au service public et (vii) l'augmentation de salaire de base des fonctionnaires.

L'objectif d'accélérer la réforme du système des primes sera atteint par les actions ci-après: (i) l'implication forte des syndicats et des représentations des agents publics dans les discussions de base; et (ii) la mise en place d'un système transparent et équitable d'évaluation de la performance.

L'objectif de réformer les structures et services de la fonction publique sera atteint par les actions ci-après: (i) la modernisation des mécanismes et outils de gestion; (ii) la décentralisation de la gestion des ressources humaines par la création d'une direction centrale des ressources humaines au sein des ministères; et (iii) l'institutionnalisation des fiches de poste.

10 *Constitué de trois sous-objectifs: (i) permettre aux populations congolaises de participer réellement et activement à la vie publique, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines qui les concernent directement et promouvoir, ce faisant, la démocratie à la base; (ii) renforcer les capacités du personnel politique et administratif des entités territoriales décentralisées (ETD); et (iii) doter les ETD des ressources substantielles pour leur fonctionnement et leur développement.*

L'objectif de permettre aux populations congolaises de participer à la gestion de leurs cités sera réalisé par les actions ci-après: (i) l'évaluation du processus de décentralisation depuis l'entrée en vigueur de la Constitution; (ii) le transfert progressif et rapide des compétences des provinces encore exercées par le pouvoir central; (iii) le suivi et l'évaluation réguliers et efficaces de la mise en œuvre des mécanismes de coordination, de pilotage et de suivi de la décentralisation (Conférence des gouverneurs, CSMOD, CNMD et Cellule technique d'appui à la décentralisation); (iv) la cessation de l'im-mixtion des autorités centrales dans la gestion des provinces et des ETD; (v) l'institution de l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs des provinces au suffrage universel direct et sur ticket et (vi) le renforcement du contrôle de gestion des provinces par la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances.

L'objectif de renforcer les capacités du personnel politique et administratif des ETD sera réalisé par la mise en œuvre des actions ci-après: (i) la mise en place dans chaque province d'un système informatisé,

standardisé et simple de gestion des ressources humaines; (ii) l'élaboration d'un plan de formation de référence, assurant une mobilisation harmonisée des appuis au renforcement des capacités de la part des partenaires au développement; et (iii) la mise en place des mécanismes ou des institutions parascolaires de formation continue du personnel des provinces et des ETD, et d'échange d'expériences entre elles.

L'objectif de doter les ETD de ressources substantielles sera réalisé par: (i) le développement des outils de planification locale et de budgétisation, (ii) le respect effectif de la disposition constitutionnelle octroyant aux provinces 40% des recettes à caractère national; (iii) l'allocation effective des fonds à la Caisse nationale de péréquation.

11 *Amélioration et revitalisation du système statistique national (SSN) pour la collecte, le traitement, la diffusion et l'utilisation des données de qualité en appui à la formulation, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement du pays.*

Cet objectif sera réalisé à travers: (i) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des organismes en charge de la production et de l'utilisation des statistiques; (ii) le renforcement des capacités et de l'indépendance de l'Institut national de la Statistique (INS) comme organe de coordination du SSN; (iii) le développement d'un chronogramme priorisé des principales opérations de collecte des données telles que les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) et la tenue d'un système d'enregistrement des faits d'état civil opérationnel; (iv) le développement de bases de données multifonctionnelles accessibles en temps réel et géoréférencées; (v) la mise en place d'un mécanisme de coordination et de dialogue producteurs-utilisateurs des données; (vi) la promotion de la culture statistique dans le pays; la mise en place d'une stratégie de financement durable des statistiques.

Pilier 2

Transformation structurelle de l'économie

PRINCIPAUX DÉFIS

La revue des expériences passées et récentes des autres pays d'Afrique et du monde montre que bon nombre de défis qui continuent à empiéter sur leur capacité à se positionner sur le sentier du développement sont la résultante, entre autres, de la faible transformation structurelle de leurs économies. La RDC ne fait pas exception à ce constat et les quelques faits suivants tendent à le confirmer.

La question de l'emploi des jeunes

La population congolaise en âge de travailler s'accroît d'année en année et ce nombre devrait encore augmenter au cours des décennies à venir. Si le fait d'avoir une population jeune et de plus en plus nombreuse génère des opportunités en alimentant une offre de main-d'œuvre abondante à fort potentiel créatif, cela signifie aussi que la RDC doit s'engager sur des sentiers de croissance qui génèrent des emplois sur une grande échelle afin d'absorber la main-d'œuvre supplémentaire.

La persistance depuis plusieurs décennies d'une croissance toujours non inclusive

Au cours des dernières décennies, les perspectives économiques en RDC ont continué à s'améliorer avec des taux de croissance dans la moyenne du continent. Cependant, cette croissance n'a pas été inclusive, car elle n'a pas permis une réduction significative de la pauvreté, en témoignent les indicateurs macroéconomiques récents.

Le nombre de pauvre ne fait que s'accroître

Comme dans la plupart des autres pays africains, le nombre de pauvres en RDC a augmenté en moyenne. Dans un scénario de statu quo, l'Afrique deviendra progressivement le continent concentrant

le plus de pauvres au monde, de 55% en 2015 à 90% en 2030. La RDC ne voudrait surtout pas se retrouver comme un grand contributeur à cette évolution déplorable.

La croissance économique est toujours dépendante des ressources naturelles

La croissance économique en RDC est fortement tributaire des ressources naturelles. Pourtant, la plupart de ces ressources sont non renouvelables et sont en train de s'épuiser très rapidement, ce qui est susceptible d'entraîner des conséquences négatives pour la croissance future et la durabilité. La dépendance à l'égard d'une croissance basée sur les ressources est également un sujet de préoccupation parce que les prix des produits de base sont extrêmement volatils et soumis aux aléas de la demande mondiale sur laquelle les pays producteurs n'ont pas d'influence. Enfin, l'exploitation de ces ressources est plus intensive en capital (machines, outils...) qu'en main-d'œuvre. Ce qui explique, en grande partie, le faible impact sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté en RDC.

Une faible industrialisation de l'économie congolaise couplée à une forte désindustrialisation

Quelle que soit l'unité choisie pour mesurer la pauvreté, le meilleur effet de réduction de la pauvreté est associé à la croissance du secteur de l'industrie. L'économie congolaise est caractérisée par une faible part ajoutée de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB). Cette faible performance industrielle est problématique au regard du potentiel d'attraction des investissements dont le pays dispose. Ce pilier vise à positionner la RDC comme un pôle industriel régional à l'horizon 2040, avec une place de choix pour des petites et moyennes industries (PMI) compétitives, capables de contribuer au renforcement des capacités productives et à la création de richesses et d'emplois décents et durables. Il se traduit, par ailleurs, par l'élargissement de la base industrielle et le rééquilibrage progressif des implantations industrielles sur l'ensemble du territoire. Ce pilier et les initiatives y afférentes s'inscrivent dans le processus de structuration d'un tissu industriel varié qui favorise la création d'emplois, la mise en place de plates-formes de valorisation des ressources du

pays ainsi que le renforcement de l'intégration de l'industrie locale par la remontée des filières.

Ces quelques tendances structurantes ne peuvent être inversées que si l'on assiste à une véritable transformation structurelle de l'économie, laquelle consiste en des changements fondamentaux dans les structures économiques afin de stimuler le développement inclusif et durable. Il s'agit d'un processus observé dans tous les pays ayant atteint des niveaux élevés de développement.

OBJECTIF PRINCIPAL

Assurer une croissance économique robuste, inclusive et résiliente en s'appuyant sur les activités à forte croissance, tenant compte des aspects de durabilité (pilier 4).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1 Améliorer la production, la productivité et la compétitivité des produits agro-pastoraux afin d'assurer la sécurité alimentaire, augmenter le revenu des producteurs et du gouvernement, et améliorer la balance commerciale agricole en réduisant les importations et en augmentant les exportations.***

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) la mise en place des programmes spécifiques à chaque filière (animale, végétale, halieutique, agroforestière...); (ii) la création de zones agricoles protégées; (iii) le renforcement des ressources et des compétences nécessaires pour les exploitants agricoles; (iv) l'équipement des producteurs en petite production, équipements de transport et de transformation des produits; (v) la création de microfermes pour les jeunes agroentrepreneurs, (vi) le développement de la filière semences et le projet d'appui aux engrais, (vii) la mécanisation agricole; (viii) la mise en place d'une unité de transport des producteurs; (ix) la création de grands marchés agricoles de gros; (x) la redynamisation du dispositif juridique et institutionnel



sur lequel s'appuie une politique de qualité, la construction des infrastructures, y compris les laboratoires de contrôle de qualité alimentaire; (xi) l'appui aux femmes dans le développement agricole et la diffusion des meilleures pratiques agro écologiques; (xii) l'acquisition et la diffusion de matériel végétal (boutures saines de manioc, pousses de bananier, plants de cacao, etc.) et d'équipement agricole; (xiii) le développement d'une agriculture contractuelle associant les entreprises commerciales à l'agriculture paysanne avec une implication progressive d'investisseurs privés dans une approche chaîne des valeurs.

2

Créer un tissu industriel compétitif et dynamique afin de permettre au pays de mieux se positionner sur la chaîne de valeur mondiale (CVM), qui est une source majeure de richesse et de création d'emplois décents. Cet objectif s'engage résolument, dans la durée et dans la cohérence, pour une RDC industrialisée et respectueuse de l'environnement, au service des besoins fondamentaux des Congolais.

Pour atteindre cet objectif, un «Plan pour la Prospérité et l'Émergence de la RDC (PERDC)» sera développé, dans lequel l'industrie est clairement identifiée comme source majeure de croissance inclusive et durable, et dont l'exécution aura un effet majeur sur la réindustrialisation du pays, et dont les actions ci-après seront entreprises: (i) le renforcement des dispositifs d'accompagnement des entreprises/industries; (ii) la mise en place d'un fonds d'appui aux innovations afin d'encourager toutes les formes d'industrialisation; (iii) la mise en place d'importantes interventions financières en appui aux partenariats public-privé (PPP); (iv) la mise en place des mécanismes d'accompagnement pour une transition du secteur informel vers le secteur formel; (v) le développement des zones industrielles spéciales (ZES), des zones franches et points francs dans tous les territoires; (vi) la mise en place d'un programme d'amélioration de la compétitivité de l'offre exportable; (vii) le développement et la mise en œuvre du contenu local; (viii) la transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques; (ix) la transformation des

produits forestiers non ligneux; (x) la transformation des matériaux locaux et autres; (xi) le renforcement du cadre législatif et réglementaire; (xii) la restructuration/renforcement des capacités des institutions publiques et privées de formation à la recherche; (xiii) la création d'agences d'appui à l'industrialisation; (xiv) la construction et l'équipement des écoles professionnelles et industrielles dans les ZES; (xv) la mise en place d'une ou de plusieurs banques d'investissements; (xvi) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de participation active des PME/PMI locales dans les ZES par la sous-traitance, entreprises et contenu local (appliquer le principe de contenu sur un certain nombre des produits stratégiques) et (xvii) le développement d'un cadre de concertation public-privé; (xxii) la promotion des bonnes pratiques d'emballage, d'étiquetage et de marketing des produits «*made in DRC*».

3 *Le plan pour la PERDC consacre une place de choix au secteur industriel avec des projets-phares, visant notamment l'opérationnalisation des ZES. Concrètement, il consistera à attirer les investisseurs étrangers et nationaux en vue de créer des pôles de développement autour de ces ZES dans le but de réduire drastiquement la pauvreté dans le pays.*

Pour réaliser cet objectif, il s'agira de mettre en place un programme de pilotage de la politique et de la stratégie sectorielle ZES, y compris des plates-formes industrielles intégrées, des parcs industriels, des agropoles intégrés et compétitifs, qui vise à s'assurer une bonne gouvernance des ZES, à travers notamment: (i) l'établissement d'un document stratégique et d'un plan d'action de politique industrielle et du développement du secteur privé, couplé à un plan de déploiement des microparcs industriels en fonction des potentiels économiques des régions, afin de tirer profit des opportunités de la Zone de libre-échange continental africain (ZLECAF); (ii) la facilitation de la création d'entreprises nationales (climat des affaires) capables de réaliser des travaux de grande envergure, en prenant toutes les mesures nécessaires en vue d'augmenter et de diversifier le panier d'exportation du pays, et ainsi d'assurer une meilleure distribution

des biens sur le territoire, dans la région et sur le continent; (iii) l'alignement de la formation professionnelle et technique aux ZES; (iv) la mise en œuvre d'une stratégie efficace de mobilisation des financements nécessaires pour le développement des ZES; (v) la réalisation rapide d'une étude approfondie sur la viabilité des ZES dont l'objectif est de créer les conditions de l'attractivité des investissements privés nationaux et étrangers.

4 *Créer un environnement favorable au développement de l'industrie touristique et culturelle afin de porter sa contribution au PIB à 8% dans les cinq prochaines années.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) la sécurisation des sites touristiques; (ii) la diversification et l'élargissement de l'offre touristique; (iii) la remise en place des toutes les infrastructures d'appui aux activités touristiques; (iv) la construction des infrastructures d'offre touristique et de loisirs; (v) le développement, la promotion et la valorisation des industries culturelles et créatives; (vi) la viabilisation des sites touristiques existants; (vii) la mise en place d'une politique sectorielle visant au développement du tourisme dans le pays.

5 *Digitalisation du tissu économique dans toutes ses composantes (institutionnelle, légale, infrastructure).*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) le développement des infrastructures numériques ((a) la couverture nationale de la fibre optique est une action prioritaire, (b) le maillage du pays en infrastructures de télécommunication); (ii) le développement des plates-formes et de l'entrepreneuriat dans le secteur; (iii) le développement des compétences, de la recherche et de la production industrielle liées à l'économie numérique; (iv) la réduction de la fracture numérique; (v) le pilotage de la politique de développement de l'économie numérique; et (vi) la mise en place d'un mécanisme de lutte contre la cybercriminalité.

6 *Promotion et gestion d'une urbanisation durable à travers tout le pays. De manière pratique, la stratégie de développement de la promotion immobilière entend offrir des réponses en faveur du développement du secteur immobilier dans le but d'en faire une source de création de richesse, d'emploi et d'amélioration du bien-être de la population par l'amélioration du cadre de vie et des recettes pour l'État.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) le développement des infrastructures foncières; (ii) la promotion de l'habitat et de l'habitat décent; (iii) l'amélioration de la gouvernance du développement immobilier; (iv) mise en place d'un programme de gouvernance de la promotion immobilière afin de renforcer la cadre institutionnel, juridique et organisationnel du secteur immobilier.

7 *Développer/réhabiliter les infrastructures de soutien à la croissance notamment celles relatives aux transports et à l'énergie électrique.*

Pour atteindre cet objectif, les actions (programmes) ci-après seront entreprises.

Dans le sous-secteur routier: (i) la réhabilitation et l'entretien des routes existantes; (ii) le développement de nouveaux axes-routiers; (iii) la mise en place d'un plan d'investissement routier; et (iv) le lancement d'une réforme des opérateurs publics du sous-secteur.

Dans le sous-secteur ferroviaire: (i) la réhabilitation des réseaux ferroviaires incluant les voies ferrées et le matériel roulant; et (ii) la relance du trafic ferroviaire urbain à travers le pays et dans les grandes villes.

Dans le sous-secteur aérien: (i) la réhabilitation et la construction de manière prioritaire de 26 aéroports et aérodromes devant être desservis dans le cadre d'exploitation de toutes les compagnies

aériennes; (ii) la création/réhabilitation de Congo Airways et la remise sur les rails de la bonne gestion et de la transparence pour le développement de cette entreprise sur la base d'un modèle PPP; (iii) l'amélioration et la diffusion du cadre réglementaire sur l'aviation civile et la sécurité aérienne.

Dans le sous-secteur maritime: (i) l'aménagement des voies navigables et la réhabilitation des quais fluviaux; (ii) la réalisation des investissements portuaires majeurs; (iii) le désensablement des ports fluviaux; et (iv) la création d'un Fonds d'entretien des voies navigables.

Dans le sous-secteur électricité: la réhabilitation des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.

Dans le sous-secteur eau: (i) la création de nouveaux centres de production d'eau potable dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires; et (ii) la réhabilitation des centres de production et des réseaux de distribution existants dans tous les chefs-lieux de provinces et autres villes secondaires; (iii) la multiplication des points d'accès à l'eau potable en milieu rural (forages ruraux).

8 *Promouvoir le développement du secteur financier en vue de soutenir le développement harmonieux du pays.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) la consolidation des fonds propres des banques; (ii) la restauration de la liquidité, de la solvabilité ainsi que de la rentabilité des banques en activité; (iii) la libéralisation du secteur des assurances (surtout la retraite) et des institutions financières spécialisées (y compris la FINTECH); (iv) la création d'une ou de plusieurs banques d'investissement pour financer le développement du pays; (v) le développement d'un marché financier (primaire et secondaire) au pays en vue d'augmenter et de diversifier les sources de financement pour les entreprises; (vi) la création d'un environnement favorable à l'émergence de la microfinance et des coopératives d'épargne.



9 *Attirer les investissements. Cet objectif est capital parce que le succès du programme dépend en partie de l'implication du secteur privé dans les activités liées directement ou indirectement aux piliers stratégiques. Il est indispensable de mettre en place une politique (et des mesures) pour attirer l'investissement étranger direct (y compris les investisseurs privés nationaux et internationaux) et encourager les entreprises. Cette politique vise à améliorer le climat des investissements et des affaires, afin qu'il soit plus facile, rapide et moins coûteux pour les investisseurs dans tous les secteurs de l'économie (biens et services) de mener leurs opérations courantes et d'élargir leurs activités, et placer la RDC parmi les dix pays les mieux classés d'Afrique subsaharienne dans le classement mondial de la facilité de faire les affaires.*

Pour atteindre cet objectif, les mesures ci-après seront prises: (i) la facilitation de l'investissement pour le développement durable, à travers la création des conditions favorables à la croissance des micros, petites et moyennes entreprises, en fournissant aux investisseurs un cadre réglementaire et administratif transparent, prévisible et efficace visant à attirer des capitaux et à faire de la RDC un pôle d'attraction pour les investissements étrangers directs et ainsi faciliter les affaires; (ii) la simplification et l'accélération des procédures administratives concernant les investissements, le renforcement du dialogue entre la RDC et ses partenaires et investisseurs

étrangers, la promotion d'une bonne gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale d'entreprise, ainsi que la prévention de – et le combat contre – la corruption; et (iii) l'appui aux entreprises.

Spécifiquement, il s'agit d'attirer, d'accroître et de retenir les flux d'investissement étranger direct et de faciliter la participation accrue de la RDC aux flux – et ainsi de contribuer à l'expansion du commerce extérieur – qui sont les moteurs pour favoriser la croissance et la diversification de l'économie, la création d'emplois, le développement durable, et la résilience congolaise. Il est question de mettre en place un programme de réforme nationale, et de prendre les actions connexes ci-après: (i) le renforcement de la sécurité juridique de toutes les entreprises en assurant l'impartialité, l'intelligibilité, la célérité et le respect des décisions de justice; (ii) la fixation d'un plafond fiscal pour chaque catégorie d'entreprise; (iii) la modification de l'assiette fiscale (suppression des taxes sur les outils de production et d'investissement); (iv) la limitation de taxes sur les bénéfices réinvestis dans les secteurs prioritaires du programme; (v) la réduction du nombre de taxes parafiscales; (vi) la réduction des taux de prélèvement sur les salaires des nouveaux emplois créés dans les secteurs prioritaires du programme; (vii) la levée des contraintes liées aux crédits de TVA; (viii) l'allègement et la simplification des procédures de contrôle fiscal, social et administratif; (ix) la mise à jour d'un registre des entreprises afin de faciliter les interactions entre les services étatiques et ces dernières; et (x) le renforcement des capacités des magistrats et autres praticiens du droit pour une application plus efficace de l'OHADA.

10 *Augmentation de la contribution au PIB des biens et services liés à l'exploitation minière.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après doivent être réalisées: (i) création d'une filière industrielle à la pointe de l'innovation et du développement en fournissant, après des études de prospection dans toutes les provinces, une carte géologique nationale contenant des informations géologiques, géophysiques et géochimiques de base; (ii) élaboration d'une

stratégie de diversification minérale et des hydrocarbures dans le but d'augmenter la production des produits autres que le cuivre, le cobalt, le pétrole, le diamant, le coltan, entre autres; (iii) lancement de la production de lithium d'ici 2026, atteignant 3000 tonnes par an en carbonate de lithium; (iv) accroissement de la productivité et de la compétitivité durables de l'industrie minière et des hydrocarbures en atteignant l'investissement important dans la Recherche et Développement (R&D) de 0,2 % du PIB sectoriel d'ici 2025.

Les actions prioritaires suivantes seront aussi initiées: (i) mise en place d'un cadre institutionnel moderne et transparent avec une gestion efficace, assurant le développement du secteur de l'industrie au profit du pays; (ii) mise en place d'un cadre légal pour le secteur minier et des hydrocarbures pour un développement durable en parfait alignement avec la vision minière pour l'Afrique qui vise à ce que les matières premières ne soient pas simplement destinées à l'exportation à l'état brut, mais qu'elles mènent à l'industrialisation et à la diversification des économies locales; (iii) promotion de l'appréciation de l'exploitation minière et des hydrocarbures par la société (en développant un indice de perception communautaire avec toutes les parties prenantes); (iv) renforcement du cadre de promotion de la durabilité des petites et moyennes exploitations minières; (v) renforcement de la GECAMINES et autres entreprises à capitaux congolais en tant qu'entreprises d'État et références internationales surtout dans sa gestion et le recrutement des managers et cadres; (vi) restauration de la confiance des investisseurs étrangers par un partenariat public-privé transparent et efficace. Ces ambitions dans le secteur industriel et minier seront couplées à des objectifs de responsabilité sociale vis-à-vis des communautés locales et de la population congolaise de manière générale.

Pilier 3

Transformations sociales: valorisation du capital humain et promotion de la prospérité partagée

PRINCIPAUX DÉFIS

Les inégalités économiques sont, parmi tant d'autres, des facteurs d'instabilité. Loin d'être les seules causes d'instabilité, elles sont les plus visibles et celles qui engendrent les transformations sociales les plus rapides: urbanisation incontrôlée et déruralisation, emplois précaires, enfants de la rue, insécurité, exode massif des jeunes, etc. Par ailleurs, la prévalence de certaines pratiques au sein de notre société ne favorise pas la contribution de toutes les couches de la population, notamment les femmes et les jeunes filles, aux efforts visant à propulser le pays sur le sentier du développement durable. Qui plus est, au cours des dernières décennies, le pays a été en proie aux conflits et guerres avec pour conséquences, entre autres, le déplacement massif de populations entières et la dégradation de la situation humanitaire et la destruction des infrastructures sociales, culturelles et environnementales. En particulier, le système éducatif, le patrimoine culturel, les infrastructures ainsi que la biodiversité ont été des cibles indirectes de ces conflits subissant, dans de nombreux cas, des dommages irréparables. Ces conflits ont aussi entraîné d'autres maux tels que la criminalité organisée, le trafic de drogue, les agressions sur l'environnement et le développement d'une économie de guerre qui participent à la fragilisation du pays. D'où la nécessité d'investir dans les programmes sociaux de base. Bien plus, les inégalités sont croissantes et la richesse nationale semble confisquée par une minorité dirigeante.

Pour pallier les défis énoncés ci-dessus, le candidat-Président mise sur une série de transformations sociales qui visent l'égalité sociale réelle entre les citoyens de ce pays. Il s'agit, entre autres, d'assurer l'égalité non seulement des droits au travail, à l'éducation et à la formation, à la santé, au logement et au minimum vital mais aussi dans la distribution des richesses et ressources du pays, noyau de la justice sociale.



Cette égalité, c'est aussi et surtout l'égalité des opportunités pour que tout un chacun puisse réaliser son potentiel. D'où le devoir de ceux qui ont en charge la gestion de l'État de comprendre la nécessité d'investir dans le capital que constitue la population tout au long du cycle de vie: de la conception, en passant par la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'âge actif et enfin la retraite dans la dignité. Cette valorisation du capital humain, basée sur les droits humains, appelle des transformations, sans discrimination aucune de religion, d'ethnie, de sexe, de handicap...; dans des secteurs clés directs et indirects que sont: (i) l'éducation, y compris l'éducation préscolaire; (ii) la formation professionnelle et technique; (iii) la santé, y compris la santé de la reproduction; (iv) la nutrition; (v) les conditions d'hygiène, y compris accès à l'eau potable et à l'électricité; (vi) le logement décent; (vii) l'égalité de genre; (viii) la protection sociale; et (ix) la prévention et la gestion des crises humanitaires.

Les défis dans les domaines socioéducatif et culturel sont énormes. On peut citer notamment: (i) la pauvreté touchant 60 millions de Congolais, soit 73% de la population vivant avec moins de 1,90 dollar par jour (BM 2018); (ii) les carences et l'inaccessibilité aux services sociaux et à la protection sociale; le taux de chômage alarmant et des salaires qui ne permettent pas toujours de couvrir les besoins vitaux des fonctionnaires et autres travailleurs; (iii) le grand nombre d'enfants non scolarisés, soit environ 4 millions d'enfants de 6 à 17 ans (24,8%) en 2012; (iv) pour l'enseignement supérieur: la carence notoire en infrastructures, équipements et matériels didactiques,

l'insuffisance de personnel enseignant qualifié, l'insuffisance de financement étatique et la non-structuration de la recherche scientifique; (v) les carences en eau, hygiène et assainissement ainsi, par exemple, seulement 52% de la population ont accès à des points d'eau améliorés; (vi) la précarité et la fragilité de la situation des enfants et des femmes, avec des niveaux de mortalité bien supérieurs à ceux de nos pays voisins; (vii) l'absence d'une politique culturelle nationale formelle, cohérente et réaliste, en dépit du potentiel du secteur culturel, qui est davantage considéré dans sa seule dimension de divertissement et de loisirs; (viii) les infrastructures d'encadrement sportif insuffisantes et de répartition inégale entre les provinces.

OBJECTIF PRINCIPAL

Assurer la fourniture et l'accès aux services sociaux de base à toutes les couches de la population congolaise avec pour principe de base de ne laisser personne pour compte pour une population heureuse, épanouie et productive.

Pour atteindre cette ambition, il faudra engager des transformations structurelles et sociales soutenues par une approche innovante en rapport au capital humain qui va au-delà des secteurs directs que sont l'éducation et la santé pour toucher les infrastructures (transport, énergie, eau), mais aussi l'agriculture, les politiques administratives et financières pour l'efficacité et l'efficience des services ainsi que la gouvernance de façon générale.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1 Repenser le système éducatif congolais pour lui permettre de préparer les apprenants à acquérir les compétences pour le marché du travail et la vie en accroissant l'accès, l'équité à tous les niveaux d'éducation, avec un accent particulier pour l'enseignement technique et professionnel et l'entrepreneuriat.***

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement et le renforcement de la gouvernance du secteur; (ii) l'appui aux communautés locales pour le développement de l'éducation préscolaire par la sensibilisation et la formation des encadreurs des espaces communautaires d'éveil; (iii) le renforcement des capacités d'accueil du système par une augmentation soutenue des investissements publics et par la participation communautaire (construction et réhabilitation des écoles, équipement en bancs et laboratoires); et (iv) la revalorisation de la fonction enseignante par une meilleure formation (initiale et continue) et une amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants; (v) révision des curricula pour y inclure les compétences à la vie, y compris l'éducation civique, et une orientation vers les sciences, technologie et mathématiques.

En vue d'assurer l'employabilité de la jeunesse croissante congolaise, il faudra augmenter la capacité de l'économie à générer des emplois de qualité et la possibilité d'emploi à même d'absorber le nombre croissant de jeunes, sortis des différents cycles de formation, qui arrivent en âge d'activité.

Pour atteindre ce sous-objectif de valorisation du capital humain, les actions ci-après seront entreprises: (i) l'investissement dans les nouvelles technologies pour augmenter les capacités d'apprentissage; (ii) l'augmentation des partenariats avec le monde industriel afin d'assurer l'adéquation de la demande des compétences dont le secteur a besoin (innovation et entrepreneuriat, maçonnerie, plomberie...); (iii) la promotion de l'apprentissages ainsi que les stages en entreprise pour faciliter l'entrée sur le marché du travail; (iv) la création de centres d'incubation et d'innovation ouverts à tous les jeunes sans distinction de sexe, de religion, de handicap...; et (v) la mise en place de programmes de formation en compétences digitales et la préparation à la compétition du monde de demain et l'utilisation de solutions digitales pour connecter les travailleurs/chercheurs d'emploi au marché.

2 Renforcer les capacités institutionnelles du secteur de la recherche pour le développement y compris dans les secteurs d'innovation de la quatrième révolution industrielle.

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) l'augmentation des fonds alloués à la recherche (1% du budget national puis du PIB); (ii) le ciblage du rapport de 1 chercheur pour 10 administratifs et de 1 chercheur pour 2 techniciens de recherche; et (iii) l'augmentation du nombre des pôles de recherche en mettant l'accent sur la recherche pour le développement (R&D).

3 Garantir à toutes les couches de la population une couverture de protection sociale efficace d'ici 2040, afin de réduire la vulnérabilité des populations face aux risques économiques et sociaux, d'une part, et de renforcer la résilience des communautés, d'autre part.

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) l'amélioration des conditions de vie des personnes du 3^e âge, notamment grâce à la mise en place d'un programme de pension sociale; (ii) le renforcement des centres d'action sociale; (iii) la réduction des risques des catastrophes et autres calamités; (iv) la prise en charge holistique des sinistrés; (v) la mise en place de programmes de transferts monétaires et/ou en nature pour renforcer les capacités des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables et prévenir l'indigence; (vi) le développement d'un mécanisme national permanent de ciblage des personnes vulnérables; (vii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux et infrastructures de base des personnes en situation difficile; et (viii) le développement des programmes de garantie de revenu en particulier pour les personnes vulnérables à travers les travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO); (ix) la mise en place de mécanismes d'alerte précoce, de prévention et de gestion de la réponse aux catastrophes naturelles et aux épidémies.

4 *Accroître l'accessibilité et l'équité dans la fourniture des soins de santé de qualité.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) garantir l'accès aux soins de santé de qualité pour tous en application de la loi-cadre de décembre 2018 fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la Santé publique et la mise en œuvre du paquet complet des soins de santé primaire; (ii) augmenter le taux moyen d'utilisation des services de santé (actuellement de 25%); (iii) lutter plus efficacement contre les maladies endémiques et les épidémies; (iv) rendre véritablement opérationnelle la couverture sanitaire universelle (CSU), pour tous les Congolais et particulièrement les plus pauvres et les plus vulnérables; (v) améliorer le cadre de collaboration avec l'offre de soins de santé afin d'assurer la disponibilité et la qualité des services de santé; (vi) assurer le financement et une bonne gestion des dépenses de santé; (vii) créer un environnement favorable de partenariat public-privé dans le secteur de la santé, spécialement avec les confessions religieuses; (viii) mettre en place des moyens de lutte, de prévention ou de promotion de la santé au travers des politiques sanitaires (plan anti-paludisme, anti-cancer, maladies chroniques etc.); (ix) développer la télémédecine; (x) organiser la filière médicament; (xi) assurer la formation et le déploiement des ressources humaines; (xii) intégrer le programme de la nutrition dans le développement des zones de santé; (xiii) améliorer la qualité des services et des prestations relatives à la nutrition; (xiv) renforcer le leadership, la gouvernance ainsi que de la collaboration intra et intersectorielles dans le domaine de la nutrition.

5 *Accroître le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement tout en promouvant le changement de comportement vis-à-vis de l'assainissement.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) la restructuration du secteur (suivant l'adoption et promulgation du nouveau Code de l'eau); (ii) le renforcement des cadres institutionnels et de coordination avec, parmi les mesures phares, la

réforme de la REGIDESO; (iii) la réorganisation des structures intervenant dans le sous-secteur assainissement; (iv) l'accroissement progressif de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; (v) l'optimisation des investissements et le partenariat avec le secteur privé; (vi) la réhabilitation d'infrastructures de production et distribution existantes; et (vii) la mise place de l'initiative «villages assainis».

6 Renforcer les mécanismes de lutte contre toute forme de discrimination tendant à freiner l'écllosion des talents et potentialités.

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) la mise en place des politiques qui maintiennent les filles à l'école; (ii) la lutte contre les grossesses précoces des adolescentes; (iii) la création en milieu scolaire et d'apprentissage d'un environnement sécurisé et accueillant pour les filles et personnes vivant avec handicap; (iv) la mise en place d'une politique qui prenne en compte les personnes vivant avec handicap dans tous les secteurs de la vie.

7 Assurer des liens organiques entre les secteurs sociaux et les autres secteurs qui en renforcent la productivité et la durabilité tels que l'eau, l'énergie, l'agriculture et les transports.

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) l'amélioration du financement, de la gestion et de l'administration des services sociaux de base; (ii) la planification des infrastructures de transport, d'eau et d'énergie qui desservent les écoles et les centres de santé; (iii) la mise en place de mécanismes de coordination interministérielle et inter agences; (iv) le renforcement des partenariats avec les secteurs privés et les confessions religieuses (société civile) dans l'offre des services sociaux de base; (v) le développement des programmes basés sur les résultats avec des cadres de suivi et évaluation robustes; et (vi) le renforcement des mécanismes de redevabilité des secteurs sociaux.

8 *Promouvoir le sport dans sa diversité et son rôle multifonctionnel dans le développement de la personne tout au long du cycle de vie.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) l'intégration du sport dans les curricula des différents cycles de formation pour développer l'esprit d'équipe, la discipline, l'éthique, le dépassement et l'effort dans la jeunesse; (ii) l'utilisation du sport comme ciment entre les communautés et plate-forme de lutte contre les discriminations homme/femme et la promotion des personnes vivant avec handicap; (iii) la popularisation de la pratique du sport pour lutter contre l'obésité et autres maladies chroniques; et (iv) l'allocation de ressources techniques et financières conséquentes au secteur du sport, y compris l'innovation.

Pilier 4

Transformations durables

PRINCIPAUX DÉFIS

Face aux nombreuses menaces des changements climatiques, avec notamment l'augmentation alarmante des émissions de gaz à effet de serre, le monde est à la recherche constante d'une utilisation des ressources naturelles par les générations actuelles qui ne compromette pas leur utilisation par les générations futures. La RDC peine à se faire respecter et à jouer un rôle important sur la scène mondiale, alors que sa place devrait être sans équivoque, grâce à ses ressources naturelles susceptibles d'offrir au monde les solutions basées sur la nature à des coûts de mitigation et d'adaptation plus réduits. La RDC possède tous les atouts pour œuvrer et s'affirmer comme nouvelle frontière d'influence, comme «pays-solution» et non pas «pays-problème», tant au niveau régional qu'international.

Située au cœur de l'Afrique, avec une superficie de 2 345 444 km² dont 155,5 millions d'hectares de forêt représentant 10% des forêts tropicales de la planète et plus de 60% des forêts du bassin du Congo, la RDC est le deuxième plus grand massif forestier tropical au monde. Elle est classifiée comme 5^e pays au monde pour sa biodiversité et parmi les rares pays où les forêts offrent des moyens de subsistance à des millions d'habitants et des peuples autochtones. Le sous-sol congolais détient une réserve significative de minerais stratégiques pour la transition écologique avec le cobalt (62% de la réserve mondiale), le coltan, le germanium, le lithium et autres et elle constitue donc une réponse idoine, en particulier à la raréfaction des matières dont le monde a besoin pour le développement de la motorisation du futur «à émissions zéro». La RDC est aussi un réservoir d'eaux douces, détenant 10% des réserves de la planète, 52% de celles de l'Afrique et 67% des eaux du bassin du Congo, avec son majestueux fleuve Congo, le deuxième au monde après l'Amazone, avec un débit de 44 000 m³/seconde et une capacité de produire environ 44 000 Mégawatts (MW) d'énergie

hydroélectrique dans le seul site d'Inga, capable de desservir plus de 70% des ménages congolais en électricité, mais aussi de la distribuer aux pays voisins. Bien plus, les nombreuses rivières qui affluent le fleuve Congo ont la capacité de générer 60000 MW d'hydroélectricité au travers de plus de 780 sites où peuvent être installés des microbarrages. Il est aussi important de signaler la capacité en énergie voltaïque estimée à 70000 MW grâce à sa position géographique à cheval sur l'équateur, positionnant le pays comme vaste terrain propice en énergie solaire.

La stratégie nationale Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation (REDD+) de la RDC vise à stabiliser le couvert forestier d'ici 2030, puis à le maintenir, par la suite, à 63,5% du territoire national. Cela représente une réduction de 56% des émissions prévues pour la période 2013-2030 et une réduction cumulée des émissions de 3 Gt de CO₂ (Stratégie nationale REDD+ RDC 2012), le tout dans un contexte de croissance annuelle moyenne à deux chiffres du PIB et une réduction drastique de la pauvreté.

Cependant, la RDC fait face à plusieurs défis de la gestion durable de ses ressources naturelles pour enfin stimuler une croissance économique durable et jouer son rôle dans l'équilibre planétaire en développant des modèles économiques susceptibles de protéger la nature et en même temps atteindre des objectifs de développement durable (ODD). Ces défis sont, entre autres: (i) assurer la connectivité avec les pays voisins dans le cadre de l'intégration régionale (infrastructures routières et échanges commerciaux, etc.) et dont l'impact sur les ressources naturelles est inévitable; (ii) l'utilisation/transfert des nouvelles technologies pour relancer la production agricole durable dans les milieux ruraux, la production minière à faible impact mais aussi la création d'emplois; (iii) assurer la transition énergétique et l'utilisation des minerais stratégiques pour un développement vert; (iv) s'attaquer aux causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts; (v) renforcer la gouvernance environnementale, le contrôle et la traçabilité dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles; et enfin (vi) le manque de politiques et d'outils sur la gestion forestière, la

planification des terres, l'assainissement et la protection de l'environnement surtout dans les sites miniers.

L'autre défi majeur c'est la faible performance fiscale dans le domaine de l'exploitation liée, notamment: (i) à la faible activité des entreprises formelles par rapport au secteur informel; (ii) à l'importance démesurée de la parafiscalité et des tracasseries de toutes sortes par rapport aux taxes officielles et légitimes; (iii) au mauvais état des infrastructures de transport qui renchérit les coûts de production; et (iv) au manque d'unités de transformation locale des produits exploités.

Afin de pallier ces défis et positionner la RDC parmi les pays solutions aux problèmes environnementaux, notre Gouvernement va mettre l'accent sur les questions liées à la gouvernance, à la planification spatiale, à l'adoption de pratiques agricoles et environnementales et de mesures contraignantes, à l'investissement privé et à l'établissement d'un cadre de dialogue permanent en s'appuyant sur des programmes encore plus ambitieux à l'aide des instruments nationaux et internationaux existants et en développement.



OBJECTIF PRINCIPAL

Promouvoir une économie verte en conciliant le développement économique et social avec la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1 ***Améliorer la gouvernance forestière et environnementale pour s'adapter au contexte global dominé par le changement climatique et les enjeux politiques, économiques et financiers qui en découlent.***

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) élaborer et adopter le plan national d'utilisation des terres (ou le zonage national) qui sera un outil national de planification et de mobilisation des fonds, y compris auprès du secteur privé; (ii) élaborer et adopter une politique forestière nationale visant la bonne gouvernance du secteur forestier et tenant compte des enjeux et opportunités du moment; (iii) élaborer et mettre en œuvre la Stratégie nationale d'assainissement et de protection de l'environnement qui servira de base pour des plans d'action provinciaux; (iv) élaborer et mettre en œuvre la politique nationale sur le changement climatique, et adopter un cadre légal de régulation des marchés carbone et fonds climats; (v) renforcer les contrôles de l'exploitation des ressources naturelles (forêts, hydrocarbures et mines) pour se conformer aux normes internationales afin de tirer les dividendes pour les communautés environnantes; (vi) favoriser la certification par des mesures fiscales (bonus-malus) comme le fait actuellement le Gabon; (vii) la mise en place d'un Observateur indépendant pour l'attribution des titres forestiers avec mandat de prendre part aux commissions d'attribution et rendre public ses rapports.

2 *Utiliser le capital naturel de la RDC comme outil de développement socioéconomique du pays et en particulier de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois décents et de revenus.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) promouvoir une agriculture et un élevage régénératifs et durables compatibles avec la protection de l'environnement; (ii) attirer les investissements pour aider le secteur forestier/agricole à *augmenter la production et la productivité tout en appuyant les chaînes de valeurs durables capables de générer des emplois décents*; (iii) intégrer les mesures d'atténuation de l'impact environnemental dans les projets miniers et d'hydrocarbures, dont le contrôle de la pollution de l'air, des eaux et des sols qui ont des effets néfastes au niveau local; (iv) faire un meilleur encadrement de l'activité artisanale des exploitations forestières et minières; (v) revalorisation de la faune du pays propice au développement de l'industrie touristique et comme source d'emplois et de revenus; (vi) *établir des partenariats environnementaux avec les partenaires engagés pour qui la préservation des ressources naturelles et la diversification économique forment un pacte gagnant-gagnant*; et (vii) promouvoir la protection des droits des peuples autochtones et assurer leur participation à la prise des décisions et à la gestion des ressources naturelles.

3 *Concrétiser les engagements pris par la RDC en matière d'environnement, de lutte contre le changement climatique et de conservation de la biodiversité au niveau international au bénéfice du développement socioéconomique du pays.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) concrétiser la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ de 2012 qui jette les bases d'une économie verte et accéder aux paiements basés sur les résultats; (ii) mettre en œuvre les actions identifiées et appliquer les mesures contenues dans la contribution nationale déterminée (CDN) de l'Accord de Paris afin d'accéder aux

fonds d'adaptation et mitigation aux changements climatiques; (iii) participer activement aux négociations internationales sur la lutte contre les changements climatiques comme sources des nouvelles perspectives de financement des activités socioéconomiques visant à améliorer les conditions des populations; (iv) augmenter la superficie totale des aires protégées et réserves forestières à 17% de la superficie totale du pays selon l'engagement pris par la RDC pendant la conférence sur la Convention de la diversité biologique au Japon, en 2010; (v) renforcer les capacités institutionnelles sur la collecte et l'utilisation des données climatiques, ainsi que dans l'application des lois visant à réprimander les activités illégales.

4 *Faire du respect de l'environnement une réelle opportunité d'améliorer la qualité de vie des populations locales et de participer à l'économie verte.*

Pour atteindre cet objectif, les actions ci-après seront entreprises: (i) promouvoir une éducation au développement durable auprès de toutes les couches de la population avec un accent particulier sur les jeunes, notamment à travers la révision des curricula du système éducatif; (ii) sensibiliser les populations à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (eaux, forêts, etc.); (iii) lutter contre les déchets plastiques et développer des alternatives pour leur utilisation, et assurer la propreté dans les milieux urbains; (iv) promouvoir les systèmes de gestion des déchets, notamment par la construction des décharges finales contrôlées dans les grandes villes du pays et le déploiement de moyens de collecte et de transport des déchets.

4

CADRE MACROÉCONOMIQUE ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

Cadre macroéconomique

Au cours des cinq (5) prochaines années, Ensemble pour la République propose de poursuivre un objectif global (2024-2028) de maintien et de stabilisation d'une forte croissance du produit intérieur brut (PIB) réel autour de 10% par an en moyenne, essentiellement tirée par le secteur primaire (mines et agriculture: 42%), le secteur secondaire (infrastructures et énergie: 32%) et le secteur des services (télécommunications, commerce, transport, industries culturelles et créatives, transport et tourisme: 24%). Plus précisément, la croissance du PIB réel est projetée à 10,5%, 11,8%, 12,6%, 13,0% et 14,0% respectivement en 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028. En ce sens, l'économie congolaise passera de 74,8 milliards d'USD courants en 2024 à 121,3 milliards d'USD courants en 2028.

Le taux d'investissement global passerait de 17,6% du PIB en 2024 à 29% en 2028, avec une moyenne de 23,8% du PIB par an, conduit par des investissements publics importants en 2024 et 2025. Ces derniers jetteront les bases pour des investissements privés importants à partir de la troisième année de mise en œuvre du Programme. Le taux d'inflation se situera à 6% en moyenne en glissement annuel pendant toute la période. Au cours de la période, nous allons maintenir une croissance de la masse monétaire au sens large autour de 29% en moyenne annuelle dont le crédit au secteur privé devrait être le multiplicateur important. En effet, le taux moyen de croissance du crédit au secteur privé devrait se situer autour de 25%

pendant toute la période couverte par le Programme. Enfin, nous projetons la réduction substantielle des importations, surtout des produits alimentaires, avec l'augmentation de la production intérieure consécutive à la transformation structurelle de l'économie congolaise, notamment dans le sous-secteur de l'agroalimentaire. Nous projetons une balance des paiements globale de 2,5% du PIB en moyenne au cours de la période.

Ces projections de la croissance économique sont réalistes au vu des potentialités inexploitées dont regorge la RDC, d'autant plus qu'autour de nous, certains pays africains ont pu atteindre ces niveaux avec beaucoup moins de ressources tant naturelles qu'humaines. Selon les projections du FMI (mars 2023), plusieurs pays africains devraient connaître une croissance de plus de 5,5% en moyenne en 2023-2024. Il s'agit notamment de la Libye (12,9%), du Niger (9,6%), du Sénégal (9,4%), du Rwanda (7,9%), de la Côte d'Ivoire (7,1%), alors que la croissance la RDC est estimée à 8,0% au cours de la même période, dans les conditions actuelles.

Les projections de croissance économique se basent sur les hypothèses ci-après:

- i.** La production minière devrait croître de 12% en moyenne chaque année pendant la période;
- ii.** Les prix de nos principaux minerais varieraient comme suit: (i) le prix du cuivre par tonne devrait varier en moyenne autour de 9500 USD, (ii) celui du cobalt autour de 55000 USD, et (iii) celui du pétrole brut autour de 70 USD par baril;
- iii.** Le taux de change (FC/USD) utilisé serait de 1 USD pour 2300FC sur l'ensemble de la période;
- iv.** La mise en œuvre satisfaisante des réformes énumérées dans la partie stratégique du programme notamment sur la justice, les institutions, la transformation structurelle de l'économie, etc.;
- v.** La poursuite de la mise en œuvre du programme à moyen terme, soutenu par le Programme élargi du FMI Facilité de crédit;
- vi.** La mise en œuvre satisfaisante d'un programme des réformes économiques et financières qui met un accent particulier sur la

digitalisation de la chaîne des recettes afin de limiter l'apport humain dans la détermination des impôts et taxes de l'État;

- vii.** La réalisation à hauteur de 70% du programme d'investissements publics et privés du programme avec un accent particulier sur la réhabilitation et la construction des routes de desserte agricole, des routes d'intérêt national et régional et des infrastructures énergétiques;
- viii.** La mise en œuvre d'une stratégie d'attraction des investissements privés nationaux et étrangers surtout dans les secteurs prioritaires du programme (agriculture, tourisme, énergie, industrie, économie numérique, secteurs bancaire et financier).

Les hypothèses sectorielles reposent sur la réalisation de l'objectif global du programme, qui est de créer une économie forte, diversifiée et résiliente. La mise en œuvre du programme devrait permettre de relancer la dynamique attendue dans le secteur non extractif. Cette dynamique résulterait de la performance des branches d'activité des piliers stratégiques du programme.

Le financement du Programme

Le financement global du programme est estimé à 141,5 milliards d'USD pour cinq ans. Les dépenses courantes s'élèvent à 94,4 milliards d'USD et l'investissement public à 47,1 milliards d'USD. Mon gouvernement mobilisera 113,9 milliards d'USD à titre de revenus internes. Ce niveau de recettes sera soutenu par la transformation structurelle de l'économie congolaise.

Les dons se situeront autour de 8,5 milliards d'USD dans le cadre des différents programmes avec les bailleurs de fonds. Le besoin du financement global se situe à 19,1 milliards d'USD sur toute la période.

Le budget de l'État passera de 20,04 milliards d'USD en 2024 à 37,7 milliards d'USD en 2028, avec une moyenne annuelle de 28,3 milliards d'USD. Ce budget sera soutenu par une pression fiscale de 23,4 % en moyenne pendant la période d'exécution du Programme. En effet, la pression fiscale passera de 20,5 % en 2024 à 26,8 % en 2028.

TABEAU 2 TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Actuelle	Gouv/FMI	Projection d'Ensemble pour la République				
Gouvernement central (en millions d'USD)							
Revenus et dons	7 706,4	8 593,6	16 449,6	20 062,5	23 061,0	28 186,2	34 678,6
Revenus	7 017,2	8 255,2	15 328,0	18 390,6	21 649,1	26 058,9	32 496,0
Dons	689,2	338,3	1 121,6	1 671,9	1 411,9	2 127,3	2 182,6
Dépenses	8 896,8	9 879,2	20 038,6	24 075,0	27 767,3	31 908,9	37 709,9
Courantes	6 265,4	6 698,9	13 458,7	15 882,8	18 354,7	21 272,6	25 463,3
Capital	2443,5	2 842,0	6 579,8	8 192,2	9 412,7	10 636,3	12 246,6
Financement extérieur	1441,0	1 421,0	2 168,4	2 424,2	2 353,2	1 808,2	1 940,1
Financement domestique	1 002,5	1 421,0	4 411,5	5 768,0	7 059,5	8 828,1	10 306,6
Dépenses exceptionnelles	188,0	338,3	448,6	418,0	470,6	531,8	727,5
Balance globale	-1 190,4	-1 285,7	-3 589,0	-4 012,5	-4 706,3	-3 722,7	-3 031,3
Besoin de financement	1 190,4	1 285,7	3 589,0	4 012,5	4 706,3	3 722,7	3 031,3
PIB nominal (en millions d'USD)	62 653,57	67 665,85043	74 770,80	83 593,71	94 126,52	106 363	121 253,8
PIB réel (en %)	8,5	8	10,5	11,8	12,6	13	14

La mise en œuvre de ce programme est sujette aux risques liés à (i) l'environnement économique et financier international (surtout la volatilité des prix des matières premières); (ii) la stabilité politique interne; (iii) la crise sanitaire; et (iv) l'environnement économique et financier interne (manque de réaction du secteur privé aux réformes).

5

CADRE ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

Cadres de pilotage et coordination

Le Programme «Alternative 2024 pour un Congo uni, démocratique, prospère et solidaire», décline de façon claire notre Vision «Emplois pour tous et prospérité partagée» et la manière de la matérialiser. Cette première étape de planification constitue une étape incontournable pour notre parti politique. Mais le défi le plus critique reste sa mise en œuvre.

Ce chapitre décrit le dispositif qui sera mis en place pour assurer la réussite de notre Programme. Dans ce cadre, un système de pilotage serré, fondé sur les résultats, sera défini. Ainsi, un cadre unifié de suivi-évaluation est défini, dans le cadre des instances de coordination et de pilotage de l'exécutif et sur la base de nouveaux outils de suivi-évaluation adaptés. Dans le double objectif d'éviter que le Gouvernement ne soit juge et partie dans l'exécution du Programme et d'accorder au Chef de l'État un droit de regard sur la réalisation des promesses faites au peuple Congolais, un membre de son cabinet assurera la coordination technique du suivi-évaluation de ce Programme.

Instances de pilotage

Le dispositif de pilotage, d'animation et de coordination gouvernemental s'articule autour de 3 types d'instances notamment: (i) de pilotage, (ii) de coordination et mise en œuvre, et (iii) suivi de la mise en œuvre.

LE COMITÉ DE PILOTAGE (CP)

Composition

Le Comité de pilotage regroupe l'ensemble du Gouvernement réuni dans le Conseil des ministres. Il représente l'instance la plus élevée de pilotage et de suivi de ce Programme.

Attributions

Le Comité a pour mission: (i) de décider sur les priorités de développement du Programme du Gouvernement chaque année; (ii) de décider sur l'allocation des ressources budgétaires en fonction des priorités définies; (iii) d'approuver le rapport annuel d'exécution du Programme et le transmettre au Parlement.

Fonctionnement

Il est présidé par le Chef de l'État et, en son absence, par le Premier ministre une fois par semaine.

Des conseils sectoriels seront convoqués par le Président de la République afin, d'une part, d'établir un bilan sur les réalisations du Gouvernement et, d'autre part, d'identifier les points de blocages éventuels à l'avancement des actions programmées.

Le Comité de pilotage est techniquement appuyé par un secrétariat placé sous la direction du ministre chargé du Plan. Il est assisté par le secrétaire général du ministère du Plan et le directeur général de l'Institut national de la Statistique (INS).

Le Comité de pilote tient au début de chaque année une revue annuelle convoquée par le Président de la République et conduite

en collaboration avec les partenaires au développement. L'objectif principal est d'évaluer l'état d'avancement dans la mise en œuvre des programmes afin de tirer les leçons et les responsabilités pour un ajustement probable des actions du Gouvernement. Seront également associés à ces revues les gouverneurs des provinces.

LE SECRÉTARIAT DU COMITÉ DE PILOTAGE (SCP)

Le Secrétariat du CP est l'instance technique du CP. Il est chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions et orientations stratégiques du CP.

Composition

Le Secrétariat du CP est composé du ministre du Plan et du ministre des Finances. Ils sont assistés par le secrétaire général du ministère du Plan et le directeur général de l'INS.

Attributions

Le Secrétariat du CP est chargé: (i) d'assurer l'application des mécanismes du suivi du Programme ainsi que la planification opérationnelle du cadre institutionnel prévu à cet effet; (ii) d'examiner les rapports de suivi mensuels établis par les ministères; (iii) d'opérationnaliser les orientations politiques et stratégiques prises par le Comité de pilotage; (iv) d'exécuter les décisions du Comité de pilotage et assurer leur suivi; (v) d'examiner et d'approuver les projets de documents techniques soumis par les différents ministères; (vi) de sensibiliser tous les acteurs publics et privés à l'importance du suivi-évaluation du Programme.

Fonctionnement

Le Secrétariat se réunit au moins une fois par trimestre. Il envoie ses rapports au Comité de pilotage pour disposition.

LE COMITÉ TECHNIQUE PERMANENT (CTP)

Ce Comité constitue le pilier du mécanisme de suivi-évaluation du Programme. Il procure l'expertise technique pour le contrôle de la mise en œuvre du Programme et pour l'évaluation de la performance de son exécution.

Composition

Le Comité technique permanent (CTP) est dirigé par le conseiller principal du Chef de l'État en charge du Suivi et évaluation du programme du Gouvernement. Il comprend en outre le secrétaire général du ministère du Plan, le directeur général de l'INS, le secrétaire général du ministère du Budget, le secrétaire général du ministère des Finances et le secrétaire général du ministère de la Communication.

Attributions

Le CTP a pour mission: (i) Assurer le contrôle technique de la mise en œuvre du Programme et des actions menées ainsi que l'évaluation de la performance de son exécution (ii) Assurer l'organisation matérielle et technique des revues annuelles et semestrielles ainsi que la post-évaluation de la performance de l'exécution du Programme; (iii) Élaborer, en collaboration avec les partenaires au développement, les projets relatifs au suivi technique et à l'évaluation des activités; (iv) Élaborer et revoir la matrice des indicateurs de performance et du suivi et évaluation du Programme; (v) Élaborer le projet du budget de la Coordination Technique.

Fonctionnement

Le Comité technique permanent comprend un Secrétariat composé du directeur chargé du Contrôle et évaluation des projets au ministère du Plan, du directeur chargé de Synthèse et analyse à l'Institut national de Statistique, du directeur chargé du Cadrage macroéconomique au ministère du Plan, du secrétaire général au ministère des Finances, et d'un expert en communication.

Le Comité technique permanent travaille en collaboration avec les cellules opérationnelles et les sections départementales pour accomplir ses missions.

Cellules opérationnelles

Il y a cinq cellules opérationnelles dirigées chacune par un membre du Secrétariat du Comité.

La Cellule de suivi est dirigée par le directeur chargé du Contrôle et évaluation des projets au ministère du Plan. Elle est chargée d'élaborer le programme de contrôle et évaluation du Programme du Gouvernement.

La Cellule statistique est dirigée par le directeur chargé de Synthèse et analyse à l'INS. Elle est responsable des statistiques relatives au suivi et à l'évaluation du Programme.

La Cellule macroéconomie est dirigée par le directeur chargé du Cadrage macroéconomique au ministère du Plan. Elle s'occupe de la macroéconomie et du budget relatif au monitoring et à l'évaluation du Programme.

La Cellule des finances est dirigée par le secrétaire général au ministère des Finances. Elle est chargée des finances relatives aux activités de suivi et monitoring du Comité. À

La Cellule de communication est dirigée par un expert en communication. Elle est responsable de la communication sur les activités de suivi et monitoring du Comité.

L'organisation et la composition de la cellule opérationnelle sont déterminées par le ministre du Plan.

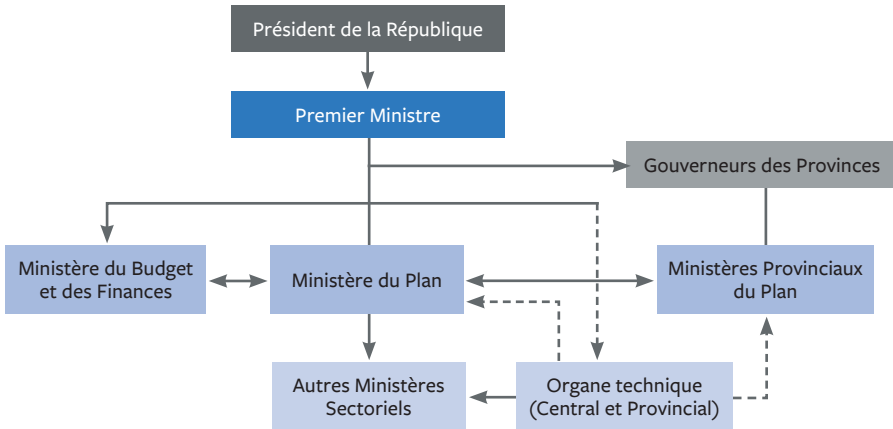
Cellules provinciales

La cellule provinciale a pour rôle de coordonner le suivi-évaluation du Programme dans chaque province. Elle est dirigée par le ministre provincial chargé du Plan, assistée par le chef de division provinciale du Plan. Dans chaque province, le suivi et l'évaluation du Programme sont gérés par les structures similaires à celles établies au niveau national. À cet égard, trois organes seront établis: (i) le Comité de pilotage; (ii) la Coordination technique; (iii) le Comité technique permanent.

L'organisation et la composition de ces organes seront déterminés par un arrêté du ministre du Plan.

FIGURE 1

CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE ET DE SUIVI-ÉVALUATION DU PROGRAMME



OUTILS DE SUIVI-ÉVALUATION: TABLEAU DE BORD

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de ce Programme permettra d’apprécier en temps réel le niveau d’exécution par chaque ministère de ses programmes respectifs et, de façon agrégée, de l’ensemble du programme sectoriel porté par le ministère. Au-delà du suivi des activités du Gouvernement, le tableau de bord permettra également d’évaluer l’impact de cette mise en œuvre à travers des indicateurs mesurables. Cette nouvelle ambition de pilotage par les résultats nécessitera un renforcement du dispositif statistique national, à travers l’INS, qui jouera un rôle clé. L’outil de suivi mis en place dans ce cadre devra être déployé au sein de chaque ministère. Des rapports mensuels de suivi seront établis à partir des résultats des tableaux de bord et transmis à la Coordination technique du suivi-évaluation.

CONCLUSION

Loin des clichés qui sont généralement présentés dans les manchettes internationales, la RDC est véritablement un pays de contrastes. Il a fait – et continue à faire – face à bon nombre de défis, mais présente aussi et surtout des opportunités incommensurables qui, malheureusement, n’ont pas fait l’objet d’une exploitation idoine par les régimes qui se sont succédé aux rênes du pays depuis son accession à la souveraineté nationale.

Dans ces circonstances, afin de propulser la RDC sur le chemin du développement durable à la mesure de ses potentialités et, par la même occasion, améliorer sensiblement les conditions de vie de ses populations, nous sommes convaincus au sein d’Ensemble pour la République, sous le leadership du candidat-Président, que le pays a besoin de stabilité politique, de sécurité sur l’ensemble de son territoire, d’un capital humain de qualité, d’une économie forte et diversifiée et créatrice d’emplois, de la participation de toutes les intelligences congolaises, de partenariats forts et utiles aux niveaux régional, africain et international, sans oublier une définition claire des enjeux et des avenues de son développement.

Afin de matérialiser cette ambition, nous proposons une rupture avec le passé à travers un agenda de la transformation de la RDC articulé autour d’une série de trois transformations majeures que sont : une série de transformations institutionnelles ; une transformation structurelle de l’économie ; une série de transformations sociales et, finalement, d’une série de transformations durables, dont les grandes lignes de leur déclinaison en programmes et actions ont été présentées dans ce document. Pour ce faire, nous ambitionnons de **faire plus, de faire mieux, de faire plus vite et “ensemble” dans notre quête d’amélioration des conditions de vie des Congolaises et des Congolais.**

Le financement global du programme est estimé à 141,5 milliards d’USD sur cinq ans incluant une mobilisation de 113,9 milliards d’USD au titre des revenus internes soutenus, entre autres, par la transformation structurelle de l’économie congolaise. Un dispositif de pilotage et de suivi et évaluation a été proposé pour la réussite du Programme assorti d’une proposition d’instances de coordination et de pilotage de l’exécutif et sur la base de nouveaux outils de suivi-évaluation adaptés.

Ainsi comptons-nous réaliser notre ambition de bâtir « **une République démocratique du Congo stable, sûre et prospère pour tous** ».

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
DÉFIS ET OPPORTUNITÉS : UN PAYS DE CONTRASTES	2
ASPIRATIONS ET VISIONS	4
Vision	4
Articulation de la vision	5
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	7
Pilier 1	7
Transformations institutionnelles: consolidation de l'État, de la démocratie, de la paix, et lutte contre la corruption	
PRINCIPAUX DÉFIS	7
OBJECTIF PRINCIPAL	7
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	8
Pilier 2	17
Transformation structurelle de l'économie	17
PRINCIPAUX DÉFIS	17
OBJECTIF PRINCIPAL	19
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	19
Pilier 3	29
Transformations sociales: valorisation du capital humain et promotion de la prospérité partagée	29
PRINCIPAUX DÉFIS	29
OBJECTIF PRINCIPAL	31
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	31

Pilier 4	37
Transformations durables	37
PRINCIPAUX DÉFIS	37
OBJECTIF PRINCIPAL	40
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	40
CADRE MARCOÉCONOMIQUE ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	43
Cadre macroéconomique	43
Le financement du Programme	45
CADRE ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION	47
Cadres de pilotage et coordination	47
Instances de pilotage	48
Outils de suivi-évaluation: tableau de bord	52
CONCLUSION	53

Achévé d'imprimer en août 2023